



Fascicule 3

DÉNOMBREMENT 2022 DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE À MONTRÉAL

Perte de logement : portrait des raisons évoquées

Québec 

Ce fascicule est une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) et de la Direction des services généraux et partenariats urbains (DSGPU) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal.

1560, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 4M1
<https://ccsmtlpro.ca/drsp>

COORDINATION DU DÉNOMBREMENT 2022 DE MONTRÉAL

Véronique Denis, conseillère cadre, Service régional de l'itinérance, DSGPU

Sylvain Cote-Colisson, agent de planification, de programmation et de recherche (APPR), Service régional de l'itinérance, DSGPU

COORDINATION DES TRAVAUX D'ANALYSE ET DE RÉDACTION

Karine Forgues, APPR, Service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP

Emmanuelle Turcotte, APPR, Service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP (contribution initiale, départ en juin 2024)

COMITÉ D'ANALYSE ET DE RÉDACTION

Yves Jalbert, APPR, Service Surveillance et intelligence décisionnelle, DRSP

Karine Forgues, APPR, Service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP

Emmanuelle Turcotte, APPR, Service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP (contribution initiale, départ en juin 2024)

Cynthia Lewis, APPR, Service régional de l'itinérance, DSGPU

COLLABORATRICE ET COLLABORATEUR À L'ANALYSE DES RÉSULTATS ET À LA RÉDACTION DES FASCICULES

Annie Larouche, conseillère en planification, Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Ville de Montréal

Eric Latimer, Ph. D., expert-conseil, Université McGill

RELECTURE STRATÉGIQUE

Catherine Verreault, cheffe médicale par interim, Secteur Environnements urbains et santé des populations, DRSP

Catherine Robichaud, cheffe du service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP

Sophie Goudreau, APPR, Service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP

Frédérique Bergeron, APPR, Service Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, DRSP

Véronique Denis, cheffe du service régional de l'itinérance, DSGPU

RÉVISION LINGUISTIQUE ET GRAPHISME

Atlas et Axis

REMERCIEMENTS

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal tient à remercier l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la planification et la réalisation du dénombrement des personnes en situation d'itinérance en 2022 à Montréal, ainsi qu'à l'élaboration de ces fascicules thématiques.

NOTES

Dans une optique d'inclusion, la rédaction inclusive des genres a été privilégiée dans ce document. Nous avons favorisé les termes épïcènes, lorsque possible, et les doublets.

Ce document est disponible en ligne sur le portail du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : <https://ccsmtlpro.ca/drsp>

© Gouvernement du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-97733-9 (En ligne)

DÉNOMBREMENT

Le dénombrement de personnes en situation d'itinérance visible s'est déroulé simultanément le soir du 11 octobre 2022 dans 13 régions du Québec. À Montréal, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) avait le mandat de planifier les opérations et la mobilisation du milieu communautaire en itinérance, des établissements du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) de même que de centaines de personnes enquêtrices bénévoles afin de mener à bien ce troisième exercice de dénombrement sur le territoire montréalais.

Visant notamment à mesurer l'ampleur du phénomène de l'itinérance visible, la démarche s'inscrit dans les orientations de la Politique nationale de lutte à l'itinérance (gouvernement du Québec), du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance* (MSSS) ainsi que du *Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 – S'unir dans l'action* (CCSMTL). L'exercice du dénombrement découle également d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada en lien avec le programme *Vers un chez-soi : la stratégie de lutte contre l'itinérance*.

Une série de fascicules thématiques est produite pour rendre accessibles les résultats obtenus lors du dénombrement 2022 de Montréal. Les objectifs principaux de ces fascicules sont de décrire l'ampleur et les principales caractéristiques du phénomène de l'itinérance visible à Montréal et d'effectuer des comparaisons avec les données issues du dénombrement de 2018, lorsque cela est applicable, afin de mieux intervenir sur cette problématique. Ce troisième fascicule offre un résumé des résultats les plus significatifs concernant la perte du dernier logement, le revenu et l'emploi selon les raisons qui ont été rapportées par les personnes répondantes.

CONTEXTE

L'itinérance est un phénomène multifactoriel complexe (démographique, social, personnel, économique, politique et sanitaire) qui touche de nombreuses régions du Québec et particulièrement la région de Montréal.

Le logement est au cœur de la problématique de l'itinérance. Le fait d'être en situation d'itinérance signifie de ne pas avoir de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou de ne pas avoir la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un¹. Ceci peut être dû à une combinaison de facteurs ou de défis, qu'ils soient d'ordre individuel, comme des défis financiers, des problèmes de santé mentale, ou d'ordre sociétaux, comme un manque de logements abordables et adéquats.

L'accès à un logement sécuritaire et abordable et à un revenu convenable est d'ailleurs reconnu comme un droit fondamental et un déterminant majeur de la santé²⁻³. Le logement ainsi que le revenu ont un impact important sur la santé et le bien-être des individus, sur le plan tant physique que mental et social⁴⁻⁵.

Le dénombrement de 2022 explore plusieurs facteurs liés à la perte du logement des personnes en situation d'itinérance rencontrées. Ce fascicule présente un résumé des informations obtenues⁶, notamment sur les circonstances entourant la perte du dernier domicile, sur les sources de revenus ainsi que sur la situation d'emploi rapportées par les personnes participantes.



À NOTER

Le dénombrement est une étude transversale non probabiliste. Les données présentées dans ce document proviennent des réponses à un questionnaire fournies par 1 704 personnes en situation d'itinérance à Montréal. Comme ces personnes n'ont pas été sélectionnées de manière aléatoire, il peut être difficile de généraliser les résultats au-delà de ce groupe spécifique d'individus. Toutefois, les résultats du dénombrement permettent de réaliser des analyses descriptives qui facilitent la compréhension de l'itinérance et des personnes vivant dans cette situation.

1. PERTE DU DERNIER LOGEMENT

La perte du dernier logement est un indicateur essentiel pour comprendre l'itinérance, car elle met en lumière certains facteurs sous-jacents qui contribuent à cette situation précaire. Le questionnaire du dénombrement comportait plusieurs questions à ce sujet. Les sections suivantes brossent le portrait des raisons évoquées par les personnes répondantes concernant la perte de leur dernier logement, afin de mieux documenter les différentes réalités pouvant mener à cette situation.

1. Gaetz, S. et coll. (2012). Définition canadienne de l'itinérance. Toronto: Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance

2. Arcella-Giroux, P. et coll. (2021). « Le logement, déterminant majeur de la santé des populations », *La santé en action*, p.4-5. Récupéré à : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2021-n-457-le-logement-determinant-majeur-de-la-sante-des-populations>

3. Colleville, A.-M., et Kermarec F. (2021). « Le logement, droit fondamental et déterminant majeur de la santé globale des populations », *La santé en action*, p. 6-7. Récupéré à : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2021-n-457-le-logement-determinant-majeur-de-la-sante-des-populations>

4. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (2018). *Le logement, une cible prioritaire de la santé publique en matière d'équité : liste de lectures essentielles*. Récupéré à : https://nccdh.ca/images/uploads/comments/Housing_as_a_focus_for_public_health_action_on_equity_-_FR.pdf

5. Bouffard, L. et Dubé M. (2021). « L'inégalité de revenus : un "virus" qui affecte la santé mentale et le bonheur », *Revue santé mentale au Québec*. DOI: <https://doi.org/10.7202/1023997ar>. Récupéré à : <https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2013-v38-n2-smq01302/1023997ar.pdf>

6. Il est important de noter que des différences méthodologiques entre les différents exercices de dénombrement (2015, 2018 et 2022), notamment dans la formulation des questions et les options de réponse dans les questionnaires, limitent dans une certaine mesure l'analyse de l'évolution de la situation dans le temps.

2. MOMENT DE LA PERTE DU DERNIER LOGEMENT

Chez les personnes sondées, la perte du dernier logement remontait à :

Moins d'un an

41%⁷

1 à 5 ans

40%

Plus de 5 ans

19%

(n=330)

3. PRINCIPALES RAISONS ÉVOQUÉES POUR LA PERTE DU DERNIER LOGEMENT

Questionnées sur les raisons pouvant expliquer la perte de leur dernier logement, les personnes interrogées ont mentionné les éléments suivants⁸ :

Expulsion	Revenu insuffisant	Problème de consommation de substances	Mauvais traitements⁹	Conflit avec conjoint-e
23%	18%	13%	12%	12%
Conflit avec autre	Problème de santé mentale	Perte d'emploi	Conflit avec propriétaire, concierge ou colocataire	Conditions dangereuses ou insalubres / quartier dangereux
11%	10%	9%	8%	7%
Problème de santé physique	Hospitalisation / programme de traitement	Incarcération	Victime de discrimination	Autres¹⁰
6%	5%	4%	3%	21%

(n=1553)

La capacité financière, sociale, physique et psychologique à conserver son logement est un indicateur important dans la prévention de l'itinérance. Une donnée particulièrement frappante issue du dénombrement de 2022 concerne l'expulsion du dernier logement. En effet, 23% des personnes répondantes ont cité l'expulsion par

7. Le dénombrement ayant eu lieu le 11 octobre 2022, les personnes ont donc perdu leur dernier logement en 2021 ou 2022, soit pendant la pandémie. Le rapport provincial du dénombrement de 2022 rapporte que « 15% des personnes ayant basculé dans l'itinérance pendant la pandémie de COVID-19 ont établi un lien entre leur situation et ladite pandémie » (MSSS. [2023]. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec*. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>).

8. Les personnes pouvaient donner plus d'une raison pour la perte de leur logement.

9. Les mauvais traitements englobent ceux par: conjoint ou conjointe, parent/tuteur(-trice), enfant, propriétaire/concierge/colocataire ou autre.

10. Dans la catégorie « Autres », on retrouve plusieurs motifs: choix personnel d'une vie nomade, décès d'un proche, expulsion par un proche, bail non renouvelé ou refus de transférer le bail, incendie du bâtiment, dégat d'eau, agression sexuelle, victime d'un acte criminel, partir ou être expulsé de la communauté autochtone, accident de travail, possession d'un animal de compagnie, surpeuplement dans le logement, règles strictes de la DPJ quand on atteint 18 ans, etc.

le propriétaire, pour des motifs tels que des loyers impayés, des plaintes ou des rénovations, comme la cause principale de la perte de leur dernier logement.

Cette raison est prédominante à Montréal et touche particulièrement certains groupes démographiques, notamment les personnes âgées de 50 ans et plus et certains groupes de personnes racisées (les personnes arabes et noires) et les personnes autochtones. Cette situation diffère avec celle de 2018, où les troubles liés à la consommation de substances psychoactives étaient la principale raison évoquée pour la perte du dernier logement permanent et sécuritaire¹¹.

Le portrait est similaire pour le reste du Québec concernant les deux principales raisons évoquées pour la perte du dernier logement. Cependant, la consommation de substances est citée deux fois moins souvent à Montréal (13 %) qu'en moyenne dans la province (26 %)¹².

De plus, les personnes qui rapportent à la fois une expulsion et un problème de santé mentale déclarent également en plus grand nombre des problèmes de consommation de substances et/ou de limitations d'apprentissage ou cognitives par rapport aux individus expulsés de leur logement qui ne déclarent pas de problème de santé mentale.

Finalement, la perte de logement est aussi associée à certains problèmes de santé, dont les conditions médicales ou les maladies physiques (particulièrement chez les 50 ans et plus), les problèmes de santé mentale (particulièrement chez les 30 à 49 ans) et les problèmes de consommation de substances (particulièrement chez les 50 ans et plus).



À NOTER

Si on compare avec les autres exercices de dénombrement

En 2018, les facteurs principaux ayant entraîné la perte du dernier logement à Montréal incluait la dépendance (20 %), l'incapacité à payer son loyer ou son hypothèque (18 %), ainsi que des conflits de diverses natures – avec conjoint ou conjointe (11 %), avec parent ou tuteur (8 %) ou autres (7 %)¹³.

En 2015, les raisons principales étaient liées à des problèmes financiers (29 %), à la dépendance aux drogues ou à l'alcool (18 %), ainsi qu'à des expulsions par le propriétaire (12 %)¹⁴.

11. Il est important de noter que, lors du dénombrement de 2018, l'expulsion n'était pas proposée comme choix de réponse dans le questionnaire, mais était plutôt insérée dans la catégorie « autres raisons ».

12. Notons toutefois qu'aucune information n'a été colligée lors du dénombrement concernant le statut résidentiel des personnes avant la perte de leur logement, que ce soit en tant que locataire, propriétaire, résident ou résidente d'un foyer d'accueil ou vivant chez ses parents par exemple.

13. Latimer, E., et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018*. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 82, 116-119.

14. Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C., et Smith, A. pour l'équipe de Je Compte MTL 2015. (2015). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Montréal, Québec: Ville de Montréal.

4. RAISONS EXPLIQUANT L'EXPULSION

D'après les déclarations des 363 personnes rapportant avoir été expulsées de leur dernier logement, les motifs suivants ont été identifiés pour expliquer leur expulsion¹⁵:

Loyer non payé	Bâtiment vendu ou rénové	Plainte (animal, bruit, dommages)	Propriétaire ayant emménagé	Autre raison ¹⁶
44 %	19 %	14 %	5 %	18 %

La cause la plus fréquemment citée pour l'expulsion du dernier logement concerne le «loyer non payé». Notons que le «revenu insuffisant», mentionné dans la section précédente, constitue la deuxième raison principale de la perte du dernier logement. Les facteurs économiques liés au revenu et à la capacité de payer le loyer apparaissent donc comme des facteurs déterminants dans la perte de logement pour une grande partie des personnes ayant participé au dénombrement.

5. PERSONNES RAPPORTANT AVOIR ÉTÉ EXPULSÉES DE LEUR DERNIER LOGEMENT

Parmi les 363 personnes ayant rapporté la perte de leur dernier logement par expulsion:

50 % sont âgées de 50 ans ou plus	70 % sont des hommes cisgenres ¹⁷	67 % ont comme principal revenu un programme d'aide sociale	25 % ont déjà été placées par les services de la protection de la jeunesse
82 % ont eu leur premier épisode d'itinérance il y a plus de 1 an (43 % depuis plus de 5 ans et 39 % depuis 1 à 5 ans)	54 % ont passé l'année entière en situation d'itinérance	75 % ont passé au moins une nuit dans un organisme d'hébergement d'urgence au cours des 12 derniers mois	20 % étaient en situation d'itinérance extérieure lors du dénombrement

Notons également que 5% des personnes expulsées de leur dernier logement ont fait partie des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada.

15. Les personnes pouvaient donner plus d'une raison pour la perte de leur logement par expulsion.

16. Dans la catégorie «Autre raison», on retrouve les motifs suivants : décès d'un proche ou du propriétaire, changement de propriétaire, conflit avec le propriétaire et la Ville, bail non conforme, chambreur sans bail, problème de succession, expulsion par un membre de la famille, non-respect des règlements, limitation, par exemple, ne peut rester dans la résidence pour femmes seulement après avoir accouché, etc.

17. Il est à noter que les hommes cisgenres sont surreprésentés de manière générale dans les données présentées dans ce feuillet, car ils constituent 66% du groupe total de personnes qui ont été questionnées lors du dénombrement de 2022.

6. RAISONS PRINCIPALES DE LA PERTE DU DERNIER LOGEMENT SELON LE GROUPE D'ÂGE

50 ans et plus

Les personnes en situation d'itinérance âgées de 50 ans et plus représentent 44 % des personnes questionnées lors du dénombrement de 2022. Les principales raisons justifiant la perte de leur dernier logement sont¹⁸:

Expulsion

26 %

Revenu insuffisant

19 %

**Problème de consommation
de substances**

15 %

Au sein de ce groupe d'âge, plus d'**une personne sur trois a perdu son dernier logement récemment**, soit dans les 12 mois précédant le dénombrement.

Les personnes âgées de 50 ans et plus représentent près de la **moitié des individus qui déclarent avoir été expulsés de leur dernier logement**, les raisons principales étant la vente ou la rénovation du bâtiment (dans 65 % des cas), ainsi que le non-paiement du loyer (dans 58 % des cas).

Il est à noter que parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus ayant signalé la perte de leur logement ($n=149$), une personne sur quatre a indiqué avoir été expulsée de son dernier domicile.



À NOTER

Si on compare avec les autres exercices de dénombrement

Les raisons évoquées pour la perte du dernier logement par les personnes âgées de 50 ans et plus étaient l'incapacité à payer son loyer ou son hypothèque (20 %) et la dépendance ou la toxicomanie (19 %) en 2018, ainsi que les problèmes financiers (32 %) et les problèmes de dépendance aux drogues et à l'alcool (18 %) en 2015.

30 à 49 ans

Expulsion

23 %

Revenu insuffisant

16 %

Conflit avec conjoint·es

15 %



À NOTER

Si on compare avec les autres exercices de dénombrement

En 2018, les problèmes de dépendance ou toxicomanie (22 %), l'incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque (17 %) et la perte d'emploi (14 %) étaient les trois principales raisons évoquées pour ce groupe d'âge. En 2015, c'était les problèmes financiers (31 %), les problèmes de dépendance aux drogues/alcool (20 %) et l'expulsion par le propriétaire (11 %).

18. Les personnes pouvaient donner plus d'une raison pour la perte de leur logement.

Moins de trente ans

Les personnes en situation d'itinérance âgées de moins de 30 ans ont relié la perte de leur dernier logement aux causes suivantes¹⁹:

**Conflits avec
d'autres personnes²⁰**

28 %

**Mauvais
traitements**

17 %

**Revenu
insuffisant**

16 %



À NOTER

Si on compare avec les autres exercices de dénombrement à Montréal

En 2018, les conflits avec un parent ou une personne tutrice (23%), les problèmes de dépendance ou toxicomanie (18%) et l'incapacité à payer le loyer ou l'hypothèque (15%) étaient les trois principales raisons évoquées par les moins de 30 ans. En 2015, c'était les problèmes financiers (21%), le choix personnel (16%) et l'expulsion par le propriétaire/par les résidents de l'endroit ou les colocataires (13%).

7. RAISONS PRINCIPALES DE LA PERTE DU DERNIER LOGEMENT CHEZ LES FEMMES CISGENRES

Les femmes cisgenres représentent moins du tiers (29%) des personnes qui ont été recensées lors du dénombrement de 2022. Elles ont cité les causes suivantes pour expliquer la perte de leur dernier logement²¹:

Mauvais traitements²²

26 %

Expulsion

19 %

**Conflit avec une autre
personne**

15 %

Revenu insuffisant

15 %

Conflit avec conjoint(e)

14 %

Problème de santé mentale

10 %

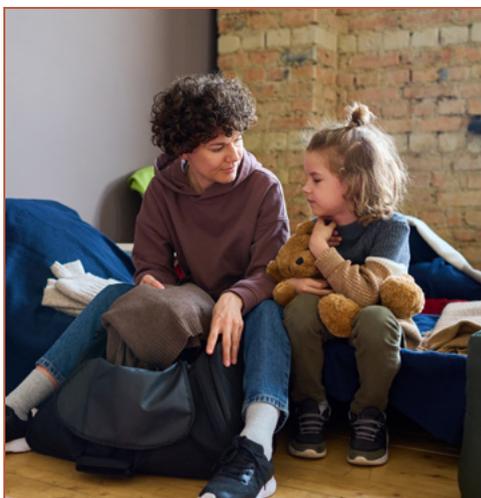
Le loyer non payé ou les plaintes sont les motifs principaux nommés par les répondantes qui disent avoir été expulsées de leur dernier logement. Notons également que près de la moitié (49%) de toutes les femmes qui ont été recensées lors du dénombrement de 2022 ont passé l'année entière en situation d'itinérance.

19. Les personnes pouvaient donner plus d'une raison pour la perte de leur logement.

20. Lors du dénombrement, ces personnes pouvaient être identifiées comme : employeur, voisin ou voisine, membre de la famille ou de la fratrie, membre de la famille élargie, ami ou amie, intervenant ou intervenante, agent ou agente de police ou de justice, enfant du propriétaire, ou autres résidents.

21. Les personnes pouvaient donner plus d'une raison pour la perte de leur logement.

22. Comprend les personnes qui pouvaient avoir subi des mauvais traitements de la part de leur conjoint ou conjointe (93 cas), d'un parent ou tuteur (23 cas), du propriétaire/concierge/colocataire (42 cas) ou d'une autre personne (nombre de cas inférieurs à 10).



Perte de logement pour cause de mauvais traitement par le conjoint ou la conjointe

Dans le dénombrement 2022, 93 personnes ont perdu leur logement pour cause de mauvais traitement par le conjoint ou la conjointe, desquelles : 76 % sont des femmes cisgenres, 19 % des hommes et 5 % des personnes de la diversité de genres. Parmi les femmes :

- le tiers (33%) a un enfant à charge;
- environ les trois quarts (73%) sont des personnes de moins de 50 ans;
- plus du tiers (36%) provient d'un parcours migratoire et environ la moitié (47%) de populations racisées.

8. SOURCES DE REVENUS

Voici les principales sources de revenus²³ rapportées par les personnes en situation d'itinérance à Montréal :

**Programme d'aide sociale/
solidarité sociale**

58 %

**Prestations
(chômage ou invalidité)**

11 %

**Emploi (travail salarié
et travail autonome)**

17 %

**Bouteilles vides,
mendicité, travail du sexe,
vente de drogues**

11 %

**Retraite / programmes
pour personnes âgées**

12 %

(n=1 624)

À Montréal, les personnes en situation d'itinérance indiquent le plus souvent bénéficier des programmes d'aide ou de solidarité sociale comme principale source de revenus. Toutefois, par rapport au reste de la province, une proportion plus faible de ces personnes (58 % contre 64 %) déclare cette source comme principale source de revenus. La rémunération issue d'un emploi (temps plein, temps partiel ou autonome²⁴) est la deuxième source la plus fréquente, rapportée par 17 % des individus. Ensuite, 12 % des personnes en situation d'itinérance dépendent de prestations destinées aux aînés, telles que la retraite, la pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement canadien, le Supplément de revenu garanti, ainsi que des fonds de pension ou de retraite privés.

23. Les personnes interrogées pouvaient mentionner plus d'une source de revenus.

24. L'emploi correspond au travail à temps plein, au travail à temps partiel et/ou au travail autonome (pigiste, travail à son compte, indépendant ou consultant). Le travail autonome est défini, dans le questionnaire, par un emploi de pigiste, de travailleur à son compte, indépendant ou consultant.



À NOTER

Si on compare avec les autres exercices de dénombrement²⁵ :

- La proportion de personnes mentionnant le programme d'aide sociale ou de solidarité sociale comme source de revenus est en diminution, passant de 72 % en 2015 à 70 % en 2018 puis à 58 % en 2022.
- En contrepartie, le nombre de personnes déclarant un revenu d'emploi (temps plein, temps partiel ou autonome) a augmenté de 12 % à 17 % entre 2018 et 2022. Le nombre de personnes recevant des prestations pour les aînés a aussi augmenté, passant de 5 % à 12 % entre 2018 et 2022.
- La proportion de personnes en situation d'itinérance extérieure recevant un revenu d'emploi a diminué depuis 2018 :
 - En 2018, 28 % des personnes avec un revenu d'emploi informel étaient en lieu extérieur. Les personnes avec un revenu d'emploi régulier se trouvaient principalement en ressources de transition (15 %) et en situation d'itinérance cachée (11 %).
 - En 2022, les personnes déclarant un revenu d'emploi à temps plein ou à temps partiel se trouvent plus fréquemment en ressources de transition (49 % et 46 % respectivement). Celles avec un revenu de travail autonome sont majoritairement dans une ressource d'hébergement d'urgence (45 %) et en lieu extérieur (17 %).

9. PERTE DU DERNIER LOGEMENT ET PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE AYANT UN EMPLOI

Le tableau suivant présente des informations recueillies lors du dénombrement auprès des personnes ayant déclaré une source de revenus provenant d'un emploi à temps plein, à temps partiel ou de travail autonome.

Personnes rapportant un revenu d'emploi	Proportion ayant passé l'année entière en situation d'itinérance	Proportion ayant perdu leur dernier logement à cause d'une expulsion
Emploi à temps plein (n=120)	65 %	19 %
Emploi à temps partiel (n=95)	51 %	15 %
Travailleur autonome (n=68)	57 %	26 %

25. Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C., et Smith, A. pour l'équipe de Je Compte MTL 2015. (2015). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Montréal, Québec: Ville de Montréal.

Latimer, E., et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018*. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 82, 116-119.



À NOTER

- Le dénombrement ne collige pas d'information sur la période et la durée durant laquelle les personnes avaient un emploi rémunéré, sur leur niveau de revenus annuels, sur le nombre de pertes de logement dans la dernière année, ni sur les frais à déboursier pour leur logement annuellement, ce qui limite l'analyse concernant la perte de logement. Néanmoins, le fait d'avoir ou d'avoir eu une source de revenus, que ce soit un emploi à temps plein ou partiel ou comme travailleur autonome, ne garantit pas la capacité à avoir et à conserver un logement.
- Les femmes sont proportionnellement plus présentes dans les emplois à temps partiel (37%) que dans les deux autres types d'emploi (33% pour les emplois à temps plein et 15% comme travailleuses autonomes).
- Les personnes ayant une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle sont proportionnellement plus présentes parmi les travailleurs autonomes (25%) et dans les emplois à temps partiel (22%) comparativement aux emplois à temps plein (12%).
- Environ les trois-quarts (76%) des personnes ayant un emploi à temps plein sont âgées de moins de 49 ans. Environ la moitié (51%) des personnes ayant un emploi à temps partiel sont âgées de moins de 30 ans. Enfin, 43% des personnes ayant un travail autonome sont âgées de 50 ans et plus.
- Les personnes ayant un parcours migratoire sont davantage présentes parmi les personnes ayant un emploi à temps plein (41%) et un emploi à temps partiel (39%) comparativement aux personnes ayant un travail autonome (13%).
- Un problème de santé mentale est présent chez plus de la moitié des personnes ayant un emploi: 51% pour les personnes ayant un emploi à temps plein, 52% pour les personnes ayant un emploi à temps partiel et 59% pour les personnes ayant un travail autonome.
- Les personnes ayant un travail autonome rapportent aussi davantage de conditions médicales ou de maladies physiques (47%) et de problèmes de consommation de substances (54%) que pour les deux autres types d'emploi.
- Parmi les personnes ayant perdu leur logement à cause d'un revenu insuffisant ($n=258$) ou à cause de la perte de leur emploi ($n=127$), le tiers (33%) avait perdu leur dernier logement dans la dernière année.

EN CONCLUSION

Actuellement à Montréal, comme dans la plupart des régions du Québec, on assiste à une crise du logement qui exacerbe la problématique de l'itinérance et qui fragilise les personnes déjà vulnérables. Cette crise influence l'évolution du phénomène de l'itinérance dans son ensemble, puisque le logement en est au cœur. La perte de logement est un phénomène multifactoriel, et plusieurs raisons peuvent être en cause. Il est important de garder en tête que le portrait de la perte de logement a certainement évolué depuis le dénombrement de 2022.

- L'expulsion (23 %), le revenu insuffisant (17 %) et les problèmes de consommation de substances (13 %) sont les trois principales raisons évoquées pour la perte du dernier logement pour l'ensemble des personnes répondantes.
- La présence d'un emploi à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur ou travailleuse autonome ne garantit pas la conservation de son logement, puisqu'on peut le perdre pour différentes raisons personnelles, conflictuelles, sanitaires, etc., ou subir une expulsion.
- En ce qui concerne l'expulsion :
 - Les deux causes les plus fréquentes d'expulsion chez les personnes interrogées sont un loyer non payé (44 %) ou un bâtiment vendu ou rénové (19 %);
 - La majorité des personnes qui disent avoir été expulsées (82 %) sont en situation d'itinérance depuis plus d'un an;
 - Les personnes âgées de 50 ans et plus sont surreprésentées chez les personnes rapportant avoir été expulsées de leur dernier logement. Le loyer non payé ou un bâtiment vendu ou rénové sont les motifs rapportés pour expliquer leur expulsion.
- Les personnes de moins de 30 ans attribuent la perte de leur dernier logement à des conflits avec les autres (28 %), à des mauvais traitements (17 %) et à un revenu insuffisant (16 %).
- Parmi les femmes cisgenres, la première raison de la perte de leur dernier logement est liée aux mauvais traitements.

L'absence de logement stable rend difficile l'accès à des services de soutien et de réinsertion, comme les soins de santé physique et mentale, la formation professionnelle et l'emploi. La situation de logement précaire peut également entraver les efforts pour obtenir des documents d'identité et accéder à des prestations sociales pour ces personnes.

Comment interpréter les notations « N » et « n » utilisées dans le texte pour représenter la taille d'un échantillon

N : ce symbole est utilisé pour représenter la taille totale de la population à l'étude. La population est l'ensemble complet d'individus qui ont participé au dénombrement, soit $N=1\,704$.

n : ce symbole représente la taille de l'échantillon à l'étude, c'est-à-dire le nombre d'individus sélectionnés à partir de la population totale. L'échantillon est une sous-partie de la population qui est étudiée afin de tirer des conclusions sur l'ensemble de la population. Par exemple, dans le dénombrement, si l'on veut connaître la répartition des individus selon le genre, on présenterait $n=477$ pour les femmes, $n=1\,073$ pour les hommes et $n=78$ pour les personnes de la diversité de genre, soit $n=1\,628$. Comme on peut le remarquer, il y a un écart de 76 entre la taille totale de la population ($N=1\,704$) et la taille de l'échantillon ($n=1\,628$). Cet écart est dû aux individus qui ont refusé de fournir une réponse à la question sur le genre. Ainsi, l'analyse porte donc sur 1 628 individus et non sur 1 704 individus.

Dans le texte, les **n** présentés découlent de l'analyse des données du dénombrement. Ceux-ci correspondent au nombre d'individus qui ont répondu aux questions en lien avec la perte de logement et qui ont été dans certains cas croisées avec d'autres questions pour fournir un portrait le plus complet possible des personnes en situation d'itinérance. Par conséquent, il se peut que certains individus aient refusé de répondre à la question, ne savaient pas quoi répondre ou que la question ne s'appliquait pas, ce qui affecte à la baisse le **n**.

L'itinérance visible et l'itinérance cachée

L'exercice du dénombrement vise le phénomène de **l'itinérance visible**. Celle-ci se définit comme une situation dans laquelle les personnes n'ont pas de domicile fixe permanent et se trouvent **sans abri**, dans un **lieu non conçu pour l'habitation humaine** ou dans une **ressource temporaire**, sans avoir la possibilité de se trouver un logement permanent sécuritaire dans un avenir prévisible.

Généralement, on considère qu'une personne est en situation d'**itinérance cachée** lorsqu'elle **n'a pas de domicile fixe** et qu'elle est **temporairement hébergée dans un établissement hôtelier ou chez d'autres personnes**, comme la famille ou des amis²⁶⁻²⁷.

On estime actuellement que les personnes ayant vécu au moins un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie représentent **entre 4,2 % et 7 %** de la population québécoise²⁸⁻²⁹.

Bien que le dénombrement n'ait pas pour objectif de quantifier l'itinérance cachée, il a été observé que **169 personnes se trouvaient dans cette situation en 2022**, ce qui représente 10 % des individus recensés. Il est à noter que **certains groupes de personnes peuvent avoir été rendus invisibles dans la collecte des données**, notamment en raison de l'absence de questions adaptées à leurs réalités spécifiques.

Les limites de la démarche de dénombrement

Mesurer l'ampleur de l'itinérance constitue un exercice ardu. À l'heure actuelle, aucune méthode unique ne permet d'appréhender le phénomène dans toute sa complexité. Il est donc essentiel de s'appuyer sur **plusieurs méthodes et plusieurs sources de données** afin de brosser un portrait le plus fidèle possible de la réalité.

Bien que le processus de dénombrement sous-estime certainement le nombre de personnes en situation d'itinérance à Montréal, cette méthode demeure pertinente et fournit des informations pour mieux soutenir et orienter les interventions auprès des personnes touchées.

Le fascicule « Méthodologie », issu de la même série, traite de manière plus détaillée des enjeux logistiques et méthodologiques liés au dénombrement de 2022 à Montréal.

26. Latimer et Bordeleau (2019).

27. Gravel, M.-A. (2020). *Itinérance cachée : Définitions et mesures. Au Québec et à l'international*. Institut de la statistique du Québec. Repéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/itinérance-cachee-definITIONS-et-mesures-au-quebec-et-a-l'international.pdf>

28. Institut de la statistique du Québec (2023). *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021*. Repéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-population-2020-2021.pdf>

29. Gravel, M.-A. (2020).



Québec 